

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DELIBERATION N° 2021 - 026

SEANCE DU 31 MARS 2021

### Nombre de Conseillers

En exercice : 116

Titulaires présents : 87

Suppléants présents : 4

Pouvoirs : 13

### Date de convocation :

25/03/2020

### Date d'affichage :

07/04/2020

|           |     |        |     |          |   |               |   |
|-----------|-----|--------|-----|----------|---|---------------|---|
| Votants : | 104 | Pour : | 104 | Contre : | 0 | Abstentions : | 0 |
|-----------|-----|--------|-----|----------|---|---------------|---|

L'an deux mille vingt et un, le trente-et-un mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

### Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; ARTIGUES Damien ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BAUDIER Stéphanie ; BELLAT Stéphane ; BENIER ROLLET Claude ; BLASER Michel ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Josette ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAPELLI Sophie ; CAPELLI Célestin ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaél ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUFOUR Christiane ; DÜTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FATON Patrice ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; GUILLOT Evelyne ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNÉRI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VUITTON Daniel.

Délégués suppléants présents : DUTHOIT Lionel ; NEVEUX Arnaud ; PARTY Annick ; RIQUOIS Jean Pierre

Excusés : BENOIT Jérôme ; BESSARD Maurice ; CAILLON Gérard (représenté par RIQUOIS Jean Pierre) ; CATILAZ Christophe (représenté par NEVEUX Arnaud) ; CIOE Bruno ; CORON Nathalie ; DE MERONA Bernard (représenté par PARTY Annick) ; MORISSEAU Gilles ; VILLESSECHE Anne (représentée par DUTHOIT Lionel).

Excusés ayant donné pouvoir : AYMONIER Gaëtan à ETCHEGARAY Josiane ; BELPERRON Pierre-Rémy à BOZON Fabienne ; BOILLETOT Jean-Marc à DÜTHION Jean Paul ; BRIDE Frédéric à ETCHEGARAY Josiane ; CALLAND Jacques à GROSIDIER Jean Charles ; CASSABOIS Yannick à PIETRIGA Guy ; DUMONT GIRARD Philippe à STEYAERT Frank ; HUSSON Gérald à BLASER Michel ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette ; LANCELOT Catherine à GUERIN Jean-Luc ; PAGET Jean-Marie à BUCHOT Jean-Yves ; PANISSET Marilyne à CHATOT Patrick ; REVOL Hervé à MILLET Jacqueline ;

Absents : BOISSON Jean Pierre ; CATTET Jean-Luc ; GERMAIN Christophe ; GROS-FUAND Florence ; HUGONNET Franck ; LAMARD Philippe ; MONNERET LUQUET Jocelyne.

Secrétaire de séance : Josiane ETCHEGARAY

### Objet : Rendu compte des délégations du Bureau

Le Conseil communautaire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article  
**Vu** la délibération 164-2020 du 4 septembre 2020 du Conseil communal portant déléguations  
d'attributions au Bureau ;

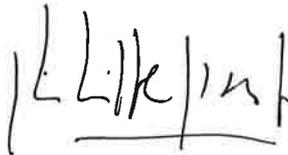
**Considérant** que dans le cadre de ses déléguations, le Bureau a pris les décisions ci-annexées ;

**DECIDE**

**DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses déléguations par le Bureau.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les  
membres présents.

Pour extrait conforme,



Le Président



## Convention de partenariat avec la Région Bourgogne-Franche-Comté tickets mobilité

Considérant que le « *ticket mobilité* » répond à deux objectifs principaux :

- apporter une réponse transitoire à certains besoins de déplacements en zone blanche de mobilité (c'est-à-dire non couverte par du transport en commun), donc essentiellement en secteur très peu dense ;
- apporter un soutien au pouvoir d'achat des salariés pour les déplacements domicile-travail qu'ils doivent accomplir en véhicule personnel en l'absence de transport collectif ;

Considérant que le dispositif consiste en une aide mensuelle minimum de 30 € (applicable 11 mois sur 12), destinée à soutenir financièrement les salariés dépendant de leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail ;

Considérant que La Région Bourgogne Franche-Comté s'engage, sous réserve de la mise en œuvre des dispositions précisées dans la convention, à participer aux dépenses engagées dans le cadre du versement du ticket mobilité aux salariés éligibles, résidant à plus de 30 kms de leur lieu de travail, selon les plafonds suivants :

- 15 € par mois, applicable 11 mois sur 12, pour un salarié (soit une prise en charge maximum par salarié de 165 € par an) ;
- 7,50 € par mois, applicable 11 mois sur 12, pour un apprenti (soit une prise en charge maximum par apprenti de 82,50 € par an) ;

Le Bureau a décidé :

**DE SIGNER** avec la Région Bourgogne Franche-Comté la convention cadre pour l'octroi du Ticket Mobilité pour les agents de Terre d'Emeraude Communauté ;

**DE CHARGER** Monsieur le Président de signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le



ID : 039-200090579-20210331-D\_026\_2021-DE